



COMMUNE DE CHEYRES-CHÂBLES
CANTON DE FRIBOURG

Rapport de gestion

2021



Monsieur le Président du Conseil Général,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Selon l'art.85 de la loi sur les communes, le conseil communal présente ci-après le rapport de gestion des comptes pour l'année 2021. La commission financière analyse les comptes et le rapport de gestion du conseil communal et donne ses différents préavis. Ces comptes 2021, soumis à l'approbation du Conseil général, font référence au budget 2021 validé par les autorités de l'ancienne législature. Il s'agit donc des premiers comptes établis selon les règles du nouveau modèle comptable harmonisé MCH2.

L'année 2021 a été marquée par une nouvelle législature et de ce fait, l'arrivée de nouveaux conseillers communaux et généraux qui ont amené un nouvel élan et de nouvelles idées. Pour ce faire, le nouveau conseil communal s'est fait un point d'honneur de mettre en place une VISION à moyen/long terme afin d'être proactif et non réactif au besoin de la population.

Notre VISION qui a été comprise et acceptée par notre législatif tend vers un développement innovant des infrastructures modernes et adaptées plutôt que vers une augmentation de la population.

Dans cette perspective, le millésime 2021 a vu éclore ou se concrétiser des projets renforçant l'attractivité et la qualité du cadre de vie qu'offre notre commune. Il en sera de même pour les années à venir.

L'année 2021 a cependant été compliquée au niveau de la gestion communale en général du fait de la poursuite de la crise du COVID, la crue exceptionnelle du mois de juillet et la gestion urgente de l'augmentation des effectifs à l'AES entre autres.

Au niveau du résultat du fonctionnement, l'année 2021 peut être considérée comme très bonne par une maîtrise quasi totale des dépenses dans le cadre budgétaire qui n'avait pourtant pas été mis en place par l'Exécutif actuel et surtout grâce aux entrées exceptionnelles de revenus fiscaux qui n'étaient pas prévisibles.

Le résultat 2021 du compte de fonctionnement, qui dégage un bénéfice de quelque 1,15M, doit toutefois être mis en relation avec les 318K de prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA, les 241K de charges extraordinaires pour le renflouement de la caisse de pension des enseignants et les 1.9M d'investissements nets réalisés l'an dernier, lesquels ont conduit à une hausse de l'endettement brut de 14,532M à 15,528M, soit une variation de 996K.

A la fin de cette première année de législature et suite aux résultats encourageants de ce premier exercice positif, c'est avec beaucoup d'enthousiasme et de plaisir que le Conseil communal continuera de s'engager sans compter pour le bien de la commune. Tout en gardant toujours à l'esprit notre vision qui guide en permanence ses réflexions et ses décisions.

Cheyres, le 1^{er} juin 2022

Pour la Commune de Cheyres-Châbles :

Le Syndic
Fabien Monney



Le Vice-Syndic
Philippe Rapo

Comptes de résultats - Commentaires généraux

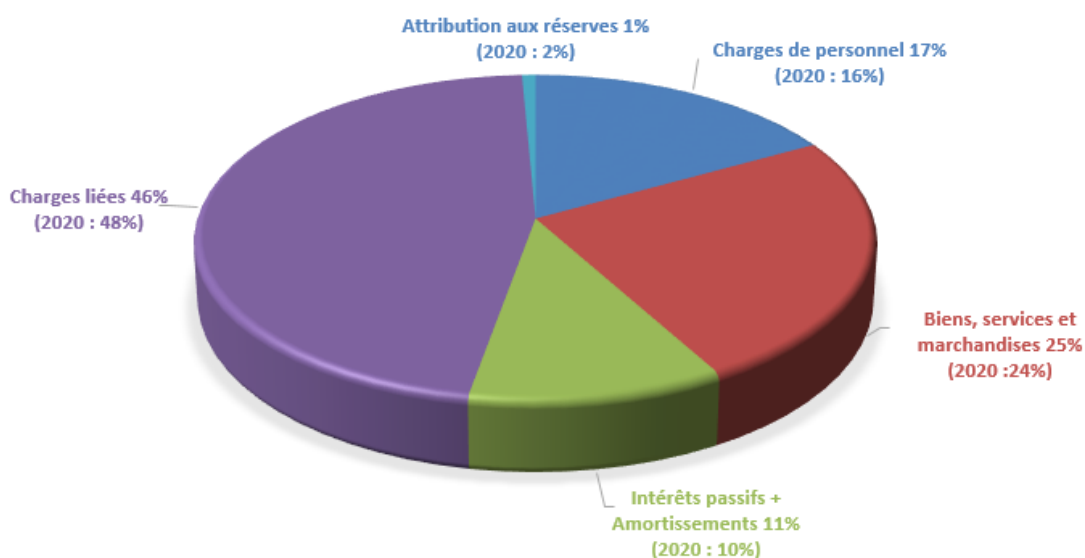
Avec la mise en place du nouveau plan comptable, il n'est malheureusement pas possible de procéder à une comparaison des totaux par dicastère car bon nombre de comptes ont disparu ou ont été réaffectés. Le Conseil Communal a toutefois désiré présenter à titre indicatif chaque fois que cela pouvait être fait la comparaison avec les comptes 2020.

Les amortissements sont dès 2021 répartis par dicastère et par type d'actifs suite à la réévaluation complète du patrimoine administratif de la Commune sur les 20 dernières années. Les amortissements des immobilisations se montent à CHF 1'189'969; les amortissements des subventions à CHF 234'254 ce qui représentent une charge nette de CHF 955'715 en 2021 contre CHF 879'156 d'amortissement obligatoire en 2020.

De plus suite à la réévaluation du patrimoine administratif une réserve de réévaluation de CHF 4'250'789 a été constituée et elle sera dissoute sur 10 ans donnant un produit non financier de CHF 425'789 par an (réparti sur les quatre comptes de la classe par nature xxxx.4895.00).

Finalement, le Conseil communal a décidé pour le premier exercice sous le nouveau plan comptable et en respect de l'article 36 alinéas 3 de loi sur les finances communales de commenter ci-dessous l'ensemble des comptes dont le dépassement excède la limite de 10% ou de CHF 20'000. Il s'agit notamment de commentaires sur les dépassements liés aux coûts des crues. Une annonce de sinistres a été effectuée par le Conseil communal mais aucun montant de remboursement ne peut clairement être articulé à ce jour.

RÉPARTITION CHARGES COMMUNALES 2021



Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

CHARGES		Comptes 2021		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges du personnel	1 762 653.05	-	1 717 295.00	-
31	Charges de biens et services et autres ch.	2 384 740.99	-	2 469 190.00	-
33	Amortissements du patrimoine administratif	1 113 668.01	-	1 072 533.65	-
34	Charges financières	403 429.66	-	361 500.00	-
35	Attributions aux financements spéciaux	75 390.63	-	110 454.10	-
36	Charges de transfert	4 913 245.68	-	4 984 830.40	-
37	Subventions redistribuées	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	241 259.68	-	-	-
39	Imputations internes	169 023.70	-	166 310.00	-
3	Total des charges	11 063 411.40	-	10 882 113.15	-

REVENUS		Comptes 2021		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux	-	7 764 402.15	-	6 468 430.00
41	Revenus régaliens et de concessions	-	-	-	-
42	Taxes	-	1 641 807.54	-	1 565 400.00
43	Revenus divers	-	-	-	500.00
44	Revenus financiers	-	1 529 087.70	-	1 572 683.40
45	Prélèvements sur les financements spéc.	-	-	-	-
46	Revenus de transfert	-	676 012.50	-	674 851.35
47	Subventions à redistribuer	-	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	440 090.71	-	440 373.00
49	Imputations internes	-	169 023.70	-	166 310.00
4	Total des charges	-	12 220 424.30	-	10 888 547.75

CLÔTURE		Comptes 2021		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	1 157 012.90	-	6 434.60	-
9	Comptes de clôture	1 157 012.90	-	6 434.60	-

Liste motivée des dépassements supérieurs à 10% ou CHF 20'000

	Dépassement en CHF	%
<p>0110 3000.00 Frais & Jetons du Conseil Général Le Conseil général a siégé à cinq reprises en 2021 au lieu quatre séances habituellement.</p>	2 492.50	16%
<p>0110 3000.02 Rémunération des scrutateurs Les élections communales et cantonales ont engendrés en 2021 un surcoût de traitement du bureau des scrutateurs.</p>	6 324.75	211%
<p>0110 3000.03 Rémunération commission de naturalisation Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000</p>	252.00	25%
<p>0110 3130.00 Frais de ports, convocation, annonces Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000</p>	740.95	30%
<p>0120 3170.00 Frais de déplacement et autres frais de l'exécutif En juillet 2021, le nouvel exécutif s'est mis au vert pour plancher sur la vision communale des 5 à 10 prochaines années pour un coût total de CHF 2'309 qui n'était pas budgété.</p>	2 457.45	18%
<p>0220 3130.01 Frais administratifs (Ports, téléphones) Le dépassement provient pour CHF 7'578.15 de frais de ports en sus liés aux envois supplémentaires des élections cantonales et communales pour CHF 5'835.90 et de l'utilisation par les citoyens du pré affranchissement pour les votations.</p>	7 648.80	32%
<p>0220 3130.02 Emoluments de chancellerie Il s'agit de la prise en charge des frais d'impression et d'envoi des documents de propagande liés aux élections communales.</p>	4 868.75	44%
<p>0220 3130.03 Cotisations aux associations Comme mentionné lors du budget 2022, l'assemblée générale 2020 de l'association de communes fribourgeoises, a augmenté ces cotisations qui passe ainsi de CHF 3'200 à CHF 7'800. D'autre part la cotisation auprès de la Coreb est passée de CHF 20'000 à CHF 26'000.</p>	9 769.25	37%
<p>0220 3158.00 Prestations pour système informatique Dans le courant du premier semestre 2021, le logiciel Urbanus a subi une mise à jour très importante de l'interface et des fonctionnalités qui a engendré des coûts de mise en place et des cours aux employés administratifs.</p>	5 488.85	14%
<p>0220 4210.01 Emoluments contrôle de l'habitant Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000</p>	190.00	13%
<p>0220 4260.00 Remboursement de tiers & assurances Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000</p>	352.75	71%
<p>0290 3144.02 Entretien bâtiment Rte Yverdon 331 (PA) Le dépassement provient de deux facteurs non prévisibles : - Assainissement d'étanchéité et électrique de l'annexe pour CHF 4'268.80 - Réception des décomptes chauffages 19-20 et 20-21 surcoût de CHF 4'410.80</p>	10 816.85	77%
<p>0290 4472.00 Location salles, locaux divers Les salles communales avec les restrictions sanitaires n'ont malheureusement été que très peu louées.</p>	9 734.70	49%

1500 3050.00	Cotisations AVS-APG-AC, frais administratifs	823.50	206%
Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000			
1500 3101.01	Essences, carburants	1 010.75	51%
Concorde avec les frais d'interventions supplémentaires liés aux crues.			
1500 3138.00	Frais de cours, d'instruction, etc...	1 511.60	17%
Effet de rattrapage des cours qui n'ont pas pu être prodigués en 2020 à cause de la crise sanitaire.			
1500 3170.02	Frais d'interventions	15 009.75	82%
Coûts supplémentaires des frais des interventions liés aux crues : CHF 23'220			
1500 3300.60	Amortissement planifiés biens Véhicules Service du feu	36 648.49	104%
Dans le cadre de la reprise des véhicules par l'ECAB à fin 2022, il a été décidé d'adapter en 2021 déjà la durée d'amortissement au plan de l'ECAB afin de lisser les coûts liés à la reprise.			
1500 4260.00	Remboursement de tiers	908.00	91%
Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000			
1500 4612.00	Participations reçues d'autres communes	500.00	100%
Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000			
2180 3054.00	Cotisations aux caisses de compensations pour	388.95	11%
Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000			
2180 3101.00	Achat de marchandises, matériel pour l'AES	8 412.80	240%
Dans le cadre de l'agrandissement de l'accueil, du matériel supplémentaire a été acquis. Ce montant supplémentaire est compensé par la subvention pour agrandissement de CHF 30'720 splitté entre 2021 et 2022.			
2180 3105.00	Repas pour accueil extra-scolaire	10 110.25	20%
Ce dépassement est compensé par une différence des encaissements auprès des parents pour CHF 11'981.			
2191 3102.00	Frais photocopies	2 448.60	16%
De plus en plus de documents pour l'école sont transmis numériquement par l'état de Fribourg et doivent être imprimés pour une utilisation pédagogiquement adéquate.			
2193 3171.03	Activités culturelles	374.00	12%
Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000			
2300 3637.00	Bourses d'études et d'apprentissage	4 400.00	28%
Le Conseil communal a décidé de répondre favorablement à toutes les demandes de bourse reçues dans les délais. Le montant a dès lors été ajusté pour le budget 2022.			
3290 3636.02	Dons sociétés culturelles	1 700.00	113%
Il s'agit d'une augmentation des demandes de soutien de la part des sociétés culturelles selon le règlement en vigueur.			
3290 3636.03	Don à la société du jumelage	1 126.45	32%
Des panneaux jumelage ont été posés en 2021 aux entrées des deux villages.			
3410 3144.00	Entretien installations sportives	1 437.10	16%
Le faible surcoût provient de la sous-estimation des coûts d'entretien du gazon.			
3410 4472.00	Location installations sportives	950.00	95%
Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000			

4330 3136.00	Prestations pour tiers soins dentaires	1 281.20	26%
Ce montant est compensé par des encaissements supplémentaires auprès des parents par rapport au budget de CHF 2'290.80.			
5451 3612.00	Accueil familial de jour de la Broye	11 882.70	22%
Ce dépassement dépend de la fréquentation effective des enfants auprès des mamans de jour. Il est par conséquent difficilement prévisible.			
5451 4240.00	Participation des parents aux repas	2464.00	15%
Lors de l'établissement des budgets 2021 et dans le cadre de la reprise de la crèche par la Commune, il était prévu d'uniformiser le tarif des repas avec l'accueil extrascolaire. Finalement lors de l'établissement du règlement d'application, le tarif n'a pas été modifié.			
5790 3637.00	Subventions versées à tierces personnes	964.80	96%
Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000			
6150 3010.00	Salaire du personnel communal	10 652.25	13%
6150 3030.00	Salaire temporaires - Parking	33 738.90	100%
Les dépassements de ces deux comptes sont compensés par des remboursements d'assurance pour CHF 29'352 et des recettes de parking pour CHF 8'095. A savoir que le coût salarial supplémentaire pour la gestion des parkings est de CHF 7'826.75.			
6150 3050.00	Cotisations AVS-APG-AC, frais administratifs	1 675.35	27%
6150 3053.00	Cotisations assurances accidents	614.55	47%
6150 3054.00	Cotisations aux caisses de compensations pour	1 268.10	49%
6150 3055.00	Cotisations aux assurances d'indemnités journalières	419.90	26%
Ces différences sont liées aux dépassements des salaires explicités ci-dessus.			
6150 3101.02	Achat marchandises Robidog	1 043.30	52%
En 2021, le service parcs et chemins a procédé à deux commandes de marchandises pour les Robidog.			
6150 3120.00	Electricité, mazout	4 339.15	20%
Des travaux ont dû être opérés sur le brûleur à mazout de la halle voirie pour CHF 2'681.75.			
6150 3151.00	Frais de véhicules & machines	1 962.00	20%
Les frais sur les deux véhicules utilitaires (Toyota et Piaggio) ont coûté CHF 6'141.75. La voirie a dû se séparer début 2022 de l'un d'entre eux.			
6150 3161.00	Location de véhicules et machines	8 748.70	35%
L'écart par rapport au budget provient des fortes intempéries suivi des crues.			
6150 4250.00	Vente de jetons Eurorelais	50.00	100%
Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000			
6150 4430.01	Location places parc pour remorques au Ferrajo	500.00	36%
Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000			
6310 3101.00	Achat marchandises Port	1 348.45	45%
Il s'agit d'acquisition de SpanSet pour CHF 1'209.25 non prévue au budget.			
6310 3111.00	Achat de véhicules, machines, matériel	927.95	186%
Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000			
6310 3130.10	Frais d'exploitation du port	6 460.85	32%
Les coûts engendrés par les crues comptabilisés dans ce compte se montent à CHF 10'431.30.			

6310 3430.40	Entretien, rénovation bâtiments du Ports (PF)	3 067.65	61%
Les coûts engendrés par les crues comptabilisés dans ce compte se montent à CHF 4'336.65.			
6310 3430.41	Entretien Bâtiments Arrière-plage (PF)	6 379.95	18%
L'écart provient du changement non budgété du lave-vaisselle pour CHF 6'380.			
6310 3430.90	Entretien, rénovation installations Port (PF)	10 052.60	40%
La différence provient d'une part des coûts engendrés par les crues comptabilisés dans ce compte qui se montent à CHF 3'733.05 et d'autre part de la réparation sur le module d'ouverture des portes des toilettes non prévisible pour CHF 4'951.			
6310 3430.91	Entretien infrastructures périphériques Port (PF)	7 909.40	79%
Le dépassement provient notamment des coûts engendrés par les crues comptabilisés dans ce compte pour CHF 4'887.85 ainsi que des frais de réparations de la station essence changée en 2022 pour CHF 4'049.55.			
6310 3431.00	Entretien de la plage Port (PF)	43 724.30	257%
En 2021 plusieurs projets ont été développés sur la plage de Cheyres :			
- Mise en place d'une nouvelle signalétique/ panneau d'information CHF 18'992			
- Pose d'une plateforme sur le lac : CHF 12'500			
- Sur demande du canton mise aux normes de la zone de baignade CHF 8'109			
- Pose d'un râtelier à paddle et d'une remorque à canoé CHF 15'063			
- Achat arbre et table : CHF 5'847			
Le budget initial prévoyait uniquement la mise en place de la signalétique pour CHF 17'000. La plateforme ainsi que la table ont été financé par Cheyres-Chables Tourisme pour CHF 17'337. Le râtelier devait rapporter sur l'été 2021 CHF xxx mais le projet a mis plus temps à voir le jour. Finalement la mise aux normes de la zone de baignade, nous a été imposée par le canton.			
6310 4250.00	Vente de carburants au Port	59 743.26	22%
La station étant fermée pendant les crues la perte d'exploitation nette se monte à CHF 23'000. Le sinistre a été annoncé à notre assurance. Le dossier est en cours de traitement.			
6310 4250.01	Vente Bumper, autres matériels	1 749.45	39%
6310 4430.03	Taxes places visiteurs Port	1 764.60	14%
Suite à la fermeture de la capitainerie pendant les crues, la commune a vendu moins de marchandises et prélevé moins de taxes visiteurs.			
6310 4430.01	Acompte charge La Sarcelle	16 614.00	64%
Dans le cadre de la crise sanitaire, le restaurant la Sarcelle a été fermé de nombreux mois. Un remboursement de CHF 3'600 pour les décomptes de chauffage des années précédentes a été opéré et seul 6 mensualités d'acomptes ont été demandés en 2021 qui correspondent aux coûts effectifs 2020-2021.			
6310 4430.02	Taxes d'amarrages du Port	23 289.55	3%
Différence de CHF 8'000 avec l'année 2020. En effet depuis quelques années, le nombre de place attribué aux habitants de la commune a augmenté. A savoir que les citoyens de Cheyres-Châbles bénéficient d'un rabais de 30%.			
6310 4601.00	Taxes séjours Port	31 100.35	96%
Depuis 2021, la taxe de séjour annuelle est prélevée directement par l'union fribourgeoise. Seule la taxe pour les visiteurs est encore encaissée.			
7101 3101.00	Achats de marchandises	494.35	16%
Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000			

7101 3105.00	Achat d'eau	41 972.35	30%
7101 4240.03	Vente de l'eau à l'Arribru	2 727.20	14%
Lors de la clôture du budget en octobre 2020, la commune ne pouvait pas encore définir le coût annuel supplémentaire de la fermeture des sources. Coût 2021 identique à celui de 2020.			
7101 3111.00	Achat de compteurs d'eau	1 707.00	11%
En 2021, en plus de l'achat des compteurs, une réserve de raccord pour les nouvelles constructions futures a été effectuée pour CHF 2'041.05.			
7101 3181.00	Pertes sur débiteurs	897.75	299%
Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000			
7101 4240.04	Taxes d'hydrant	149.85	15%
Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000			
7101 4260.00	Remboursement de tiers et d'assurance	1000.00	100%
Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000			
7201 3143.00	Entretien, rénovation des installations	27 553.70	31%
Les coûts engendrés par les crues comptabilisés dans ce compte se montent à CHF 36'766.80. (location toilettes mobiles, curages, réparation STEP)			
7201 3151.00	Contrat de maintenance	3 832.60	77%
Les coûts engendrés par les crues comptabilisés dans ce compte se montent à CHF 5'409.00. Il s'agit des nettoyages des toilettes mobiles.			
7201 3181.00	Pertes sur débiteurs	1 041.00	347%
Montant minime et inférieur à l'exercice 2020 (CHF 1'341 contre CHF 1'610.40)			
7201 4260.00	Remboursement de tiers et d'assurance	500.00	100%
Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000			
7301 3120.00	Eau, énergie & combustible	217.35	20%
Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000			
7301 3130.00	Frais ramassage encombrants	18 069.45	82%
Les coûts engendrés par les crues comptabilisés dans ce compte se montent à CHF 6'936.80. L'écart résiduel provient de l'augmentation des dépôts quotidiens d'encombrants soit 31 tonnes de plus qu'en 2020 ainsi que l'augmentation du nombre de trajets liés à la non utilisation de la pelle mécanique de janvier à octobre 2021.			
7301 3130.03	Frais ramassage verres perdus	960.00	48%
Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000			
7301 3130.04	Frais ramassage du carton	4 393.05	59%
Le dépassement provient de l'augmentation du nombre de trajets liés à la non utilisation de la pelle mécanique de janvier à octobre 2021 et de l'augmentation des dépôts de 3,5 tonnes par rapport à 2020. A savoir que ce montant est en partie compensée par les dépassements budgétaires des recettes liées aux recyclages pour CHF 3'304.60.			
7301 3130.06	Frais ramassage Alu + fer blanc	323.90	36%
Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000			
7301 3130.08	Frais ramassage déchets spéciaux	4 760.15	56%
En 2021, la commune a procédé à trois éliminations de déchets spéciaux.			
7301 3130.10	Frais ramassage de la ferraille	578.25	39%
Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000			

7301 3130.11	Frais ramassage des inertes	1 196.70	24%
L'écart avec les comptes 2020 est de seulement CHF 189.70.			
7301 3130.15	Frais ramassage et triage du bois	6 880.40	53%
L'écart provient de l'augmentation des dépôts quotidiens de bois soit 13.50 tonnes de plus qu'en 2020 ainsi que l'augmentation du nombre de trajets liés à la non utilisation de la pelle mécanique de janvier à octobre 2021.			
7301 3130.16	Frais ramassage plastiques	185.15	12%
Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000			
7301 3151.00	Frais entretien compacteur ordures ménagères	786.70	31%
Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000			
7301 3181.00	Pertes sur débiteurs	549.50	183%
Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000			
7301 3199.00	Réduction IPD impôt préalable déductible	808.00	135%
Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000			
7410 3142.00	Travaux de conservation des endiguements	35 211.50	117%
Suite aux fortes intempéries, des travaux importants de curages des dessableurs et des buses ainsi que la pose d'enrochement pour consolider les rives ont été opérés pour un total de CHF 49'703.10. Ces travaux font l'objet d'une subvention du canton dont le montant a été provisionné.			
7690 3142.00	Frais d'entretien des sites pollués	7 658.90	153%
Il s'agit des frais d'étude pour estimer les possibilités et les coûts d'une réhabilitation du site de la Rochette. Un montant de CHF 200'000 est prévu au budget d'investissement 2022.			
7710 3143.00	Frais d'entretien du cimetière	2 710.00	181%
Il s'agit de la prise en charge selon la législation en vigueur des coûts de mise en terre pour un citoyen dont la succession n'a pas momentanément pas le financement nécessaire pour recouvrir à ces coûts. Ce montant pourra toutefois être reporté dès que la succession aura retrouvé meilleure fortune.			
7710 3612.01	Part à une autre commune Entretien cimetière Font	1 888.45	47%
Dès 2021, la Commune d'Estavayer a intensifié les nettoyages au cimetière de Font. Le désherbage manuel sans produit dégage des surcoûts pour les deux communes conventionnées.			
7710 4240.00	Taxe pour inscription sur le columbarium	1000.00	100%
Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000			
7900 3000.00	Jetons & frais de la commission	650.00	33%
Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000			
7900 3130.02	Emolument aménagement territoire	7 073.45	118%
Ce dépassement est compensé par les encaissements supplémentaires liés de CHF 21'325 sur le compte 7900.4240.00.			
7900 3132.00	Honoraires des urbanistes	6 373.55	13%
En 2021 les coûts liés à la finalisation du PAL sont : - Honoraires d'Urbaplan pour CHF 29'457.20 - Concept de stationnement développé par le bureau CSD pour CHF 20'500 - Mise à jour du plan communal des énergies pour CHF 4'415.70			
7900 3132.01	Honoraires Géomètres-Avocats	802.80	16%
Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000			

8140 4611.00	Participation (feu bactérien)	751.50	63%
Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000			
8200 4309.00	Travaux forestiers pour des tiers	500.00	100%
Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000			
9100 3137.00	Imputation forfaitaires	7 199.65	69%
Il s'agit des remboursements sur les demandes d'imputation d'impôts étrangers prélevés à la source pour dividendes et intérêts étrangers échus. L'écart avec l'exercice 2020 est de 1'311.45.			
9100 3181.00	Pertes sur débiteurs-impôts	20 329.95	34%
L'encaissement et la gestion des débiteurs impôts étant gérés par le canton, il est difficile de prévoir les montants en perte chaque année. La différence avec 2020 est de CHF 7'575.			
9610 3499.00	Intérêts sur remboursements d'impôts	3 879.60	18%
Cet écart est compensé par des recettes supplémentaires sur les intérêts de retard de CHF 13'411.40.			
9610 4402.00	Intérêts des capitaux & Impôt anticipé	171.60	43%
Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000			
9710 4699.00	Redistribution de la taxe CO2	678.05	68%
Aucun commentaire montant non matériel < CHF 1'000			
9900 3810.00	Charges extraordinaires	241 259.68	100%
Il s'agit des coûts des mesures transitoires du changement du régime des pensions de l'Etat de Fribourg :			
- Coûts pour le personnel d'enseignement primaire et enfantine CHF 123'838			
- Coûts pour le personnel d'enseignement du cycle d'orientation CHF 61'689			
- Coûts pour les autres fondations CHF 55'736.21			

Crédit d'engagement - Commentaires généraux

En 2021, 11 projets ont été soumis pour approbation au Conseil général. Vous trouvez dans le tableau récapitulatif ci-dessous toutes les informations liées à ces crédits d'engagement 2021 ainsi que dans un second tableau tous les objets approuvés avant 2021. Seuls les objets terminés au 31 décembre font l'objet d'un décompte détaillé ci-après.

Crédit d'engagement voté sous MCH2	Date de l'approbation	Montant accordé	Etat au 31 décembre 2021
Etude pour la réfection du chemin Pré-de-la-Vigne à Cheyres	22 mars 2021	CHF 45'000	En cours
Etude pour la suppression du réservoir de 1949 et la rénovation du réservoir de 1969	22 mars 2021	CHF 64'000	En cours
Acquisition d'un pavillon pour les activités scolaires et extrascolaires	9 août 2021	CHF 140'000	Terminé
Acquisition d'une pelle mécanique sur pneu	9 août 2021	CHF 50'000	Terminé
Frais d'investigations techniques de la décharge de Chonny à Châbles	27 septembre 2021	CHF 25'000	En cours
Remplacement des luminaires sur les pontons du grand port	27 septembre 2021	CHF 28'000	En cours
Etude pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour la protection contre les crues	27 septembre 2021	CHF 105'000	En cours
Etude de l'assainissement, l'isolation et du chauffage du bâtiment de la route de la Chapelle 23 à Châbles	27 septembre 2021	CHF 33'000	En cours
Réparation du môle du grand port	13 décembre 2021	CHF 55'000	En cours
Acquisition du mobilier de la nouvelle crèche de la ferme communale	13 décembre 2021	CHF 100'000	En cours
Station à essence au grand port	13 décembre 2021	CHF 45'000	En cours

Crédit d'engagement voté avant MCH2	Date de l'approbation	Montant accordé	Etat au 31 décembre 2021
Rénovation ferme communale	18 mars 2019 - 29 juin 2020	CHF 4'608'000	En cours
Réfection Chemin des Grèves et ses abords Phase 2	23 mai 2016	CHF 1'600'000	En cours
Aménagement de zones 30km/h bas du village Cheyres	7 décembre 2020	CHF 65'000	En cours
Etude sur l'évolution des aménagements au centre du village de Châbles	29 juin 2020	CHF 25'000	En cours
Mise en séparatif du réseau EU\EC entre la rue de la Chapelle et la route de Mussillens à Châbles	29 juin 2020	CHF 25'000	En cours
ERES Contribution communale au remplacement du CCF de la STEP	29 juin 2020	CHF 53'000	En cours
Aménagement de zones 30km/h bas du village Cheyres	7 décembre 2020	CHF 65'000	En cours

0290.5040.02 Acquisition d'un pavillon pour les activités scolaires et extrascolaires

Type de travaux/ descriptions	Montants		
	Budgets	Effectifs	Différences
Acquisition du pavillon	CHF 33'000	CHF 33'000.00	-
Architecte	CHF 6'000	CHF 8'000.00	- CHF 2'000.00
Mise à l'enquête et géomètre	CHF 5'000	CHF 6'044.05	- CHF 1'044.05
Déplacement et installation	CHF 18'000	CHF 17'786.65	CHF 213.35
Étanchéité	CHF 17'000	CHF 17'000.00	-
Maçonnerie et travaux de génie civil	CHF 10'000	CHF 25'987.90	- CHF 15'987.90
Aménagement intérieur, sol, menuiserie, peinture	CHF 8'000	CHF 3'548.85	CHF 4'451.15
Installations sanitaires et chauffage	CHF 7'000	CHF 9'568.60	- CHF 2'568.60
Installations électriques	CHF 4'000	CHF 6'541.30	- CHF 2'541.30
Aménagement extérieur	CHF 1'000	-	CHF 1'000.00
Nettoyage	CHF 1'000	CHF 1'400.10	- CHF 400.10
Cuisinette (cuisine, frigo et lave-vaisselle professionnel)	CHF 16'000	CHF 12'148.65	CHF 3'851.35
Divers	CHF 14'000	-	CHF 14'000.00
Total	CHF 140'000	CHF 141'026.10	- CHF 1'026.10
Pourcentage			100.73%

Le surcoût des travaux de maçonnerie et travaux de génie civil de CHF 15'987.90 provient du changement de l'implantation du pavillon suite au échange avec le voisinage afin de respecter les conventions signées historiquement. Finalement, le dépassement de 0.73% du crédit d'engagement respecte l'article 6 du règlement sur les finances communales.

7301.5060.00 Acquisition d'une pelle mécanique sur pneu

Type de travaux/ descriptions	Montants		
	Budgets	Effectifs	Différences
Acquisition d'une pelle mécanique sur pneu	CHF 50'000	CHF 51'000.00	- CHF 1'000.00
Total	CHF 50'000	CHF 51'000.00	- CHF 1'000.00
Pourcentage			102.00%

Le dépassement de 2.00% du crédit d'engagement respecte l'article 6 du règlement sur les finances communales.